



Tchad : mouvement social en hausse, démocratie en berne ...

Depuis plus de quatre mois un mouvement social important se développe au Tchad.

Le non-paiement des salaires des fonctionnaires, des pensions des retraités, des subsides des maîtres communautaires, un insupportable plan d'austérité comportant 16 mesures dont la diminution de 50% des indemnités des fonctionnaires, la suppression des bourses des étudiants, sont au centre des revendications des organisations syndicales UST, CIST, SYNECS regroupées au sein d'une plateforme.

Loin d'entamer discussions et négociations, le gouvernement tchadien a décrété l'interdiction des manifestations. Un seul exemple pour illustrer le propos : Le 6 décembre 2016, des centaines de femmes, à l'initiative de la plateforme syndicale et de la société civile, avaient décidé d'une manifestation pour exiger le paiement des salaires. Le matin même, la Bourse du Travail était bouclée par des militaires, avec déploiement d'armes lourdes pour interdire liberté d'expression et de manifestation.

Tout dernièrement le Président de la République Idriss Déby lors d'une réunion avec les partis de la majorité n'a pas hésité à évoquer la dissolution pure et simple des syndicats tchadiens existants.

C'est dans ce contexte social qu'une délégation de la CGT devait se rendre à N'Djamena au mois de décembre, mais les visas furent refusés : motif évoqué « les syndicats et les journalistes ne sont pas les bienvenus ». Nous avons réitéré notre demande de visa pour la période du 8 au 15 janvier 2017. Une fois encore, les visas pour la CGT n'ont pas été octroyés.

Le dictateur Idriss Déby, son gouvernement, ses chancelleries et son armée asphyxient chaque jour un peu plus le Tchad, privent sa société civile de tous moyens d'expression démocratiques et placent le pays entier sous une chape de plomb en tentant d'empêcher la solidarité internationale de s'exprimer.

Il y a là, on ne peut plus clairement violation des Conventions 87 et 98 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

La loi 032/PR/2016 (portant modification de la loi 008/PR/2007 du 9 mai 2007 sur la réglementation de l'exercice du droit de grève dans les services publics) adoptée par l'Assemblée Nationale le 30 décembre 2016 et principalement promulguée le 31 décembre 2016 par le Président de la République en rajoute dans cette violation, remettant en cause tout simplement le droit de grève.

La plateforme en demande le retrait immédiat, c'est un enjeu démocratique et de respect des libertés fondamentales.

La CGT soutient les organisations syndicales tchadiennes en luttent pour le mieux-être et le mieux-vivre des populations.

La CGT soutient l'action courageuse et déterminée de ces femmes et de ces hommes engagés dans ce combat visant à faire respecter tout simplement leurs droits, leur dignité et les libertés syndicales.

La CGT est résolument aux côtés des travailleurs et étudiants tchadiens, et apporte toute sa solidarité au peuple tchadien en lutte pour le respect de ses droits et la satisfaction de ses revendications.

Montreuil, le 10 janvier 2017